

COMMISSION PERMANENTE

REUNION DU 27 OCTOBRE 2021

**RAPPORT DE MONSIEUR
LE PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE**

**FINANZIAMENTU DI U POLU D'AIACCIU DI U CENTRU DI
RISORSI AUTISIMU CORSICA (CRA CORSICA) ASIRCIZIU
2021**

**FINANCEMENT DU PÔLE D'AIACCIU DU CENTRE
RESSOURCES AUTISME CORSICA (CRA CORSICA)
EXERCICE 2021**

COMMISSION(S) COMPETENTE(S) : Commission de l'Education, de la Culture, de la Cohésion Sociale
et de la Santé

Commission des Finances et de la Fiscalité

RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE

Dans le cadre des compétences qui lui sont dévolues en matière d'action sociale et médico-sociale, la Collectivité de Corse intervient dans le champ du handicap.

A cet effet, dans les orientations fixées par le « prughjettu d'azzione suciale 2018-2021 », parmi les objectifs opérationnels déclinés, figurent l'amélioration de la qualité de la prise en charge et de l'adaptation territoriale de l'offre d'hébergement ainsi qu'un meilleur repérage et un dépistage précoce pour les personnes en situation de handicap.

Le Centre Ressources Autisme (CRA Corsica) mis en place en 2013 à Bastia et doté d'une antenne à Aiacciu est un partenaire essentiel qui s'intègre pleinement dans les objectifs de la Collectivité de Corse en matière d'inclusion des personnes en situation de handicap.

Géré par l'ADPEP 2B et relié aux établissements publics de santé de Bastia et d'Aiacciu, le CRA Corsica permet d'apporter une réponse de proximité à toutes les personnes concernées par la problématique de l'autisme.

Pour rappel, les CRA ont deux missions essentielles :

- L'accueil, l'information et l'orientation des enfants, adolescents et adultes présentant des troubles du spectre de l'autisme, de leur entourage, ainsi que des professionnels qui assurent leur suivi et de toute personne intéressée ;
- La promotion et la contribution à la diffusion d'informations actualisées sur cette pathologie, la réalisation des évaluations et des diagnostics pour des situations et des cas complexes, la participation au développement des compétences des aidants familiaux, notamment.

Aujourd'hui, les objectifs du CRA Corsica satisfont pleinement aux exigences formulées dans le cahier des charges de la Haute Autorité de Santé (HAS), tant en matière d'évaluation et de diagnostic précoce, que de formation, d'information ou de recherche, autour de cette problématique.

A cet effet, les précédents rapports d'activité témoignent d'une activité dense et d'une territorialisation de l'offre. Pour exemple, le rapport d'activité 2020 fait état dans les domaines de l'information, du conseil, de la documentation, de l'accueil de 141 personnes (2019 : 179). 36 % des demandes proviennent des familles, 30 % des professionnels extérieurs, 14 % des professionnels des CRA, 28 % des personnes TSA.

L'activité de sensibilisation et de formation a drainé pour sa part 196 personnes au

total, dont 126 professionnels, 59 étudiants et 11 familles (2019 : 265).

L'activité « réalisation de bilans diagnostics et d'évaluations » a généré 115 nouvelles demandes de bilans (134 en 2019), dont 77 à Bastia (93 en 2019) et 38 à Ajaccio (41 en 2019).

Enfin, l'activité de l'équipe mobile « Adultes » de Bastia, en place depuis avril 2019, en plus des diagnostics réalisés sur demandes personnelles, a effectué un travail de repérage des adultes en établissement sanitaire et médico-social.

Une nouvelle méthodologie de repérage se mettant en place au niveau national, le CRA Corsica va l'initier avec 7 autres CRA, avant un déploiement sur l'ensemble du territoire.

En parallèle, le plan d'action rédigé avec l'ARS, et validé par la délégation interministérielle autisme, commence à produire des effets sur la réduction des délais d'attente puisqu'il est désormais d'environ 11 mois en 2020 contre plus de 1 an et 7 mois en 2016.

Ainsi, en dépit d'un contexte tendu de crise sanitaire, le CRA Corsica a mené à bien l'essentiel de ses missions.

Aujourd'hui, la Collectivité de Corse est sollicitée par l'ADPEP 2B pour renouveler son soutien financier au CRA Corsica - pôle Ajaccio, aux fins de conforter et de poursuivre sa mission de prestation de diagnostic, d'information et de formation, au plus près de la population du Pumontu, pour l'exercice 2021.

Cette contribution d'un montant de 20 000 € représente 3 % de son budget total de fonctionnement qui s'élève à 650 181 € en 2020.

En conséquence, il vous est proposé :

- d'approuver le renouvellement de la contribution annuelle de 20 000 € pour le fonctionnement du CRA - pôle Ajaccio, pour l'exercice 2021,
- de m'autoriser à signer la convention annuelle de financement portant sur l'exercice 2021 à conclure avec l'ADPEP 2B et le Centre Ressources Autisme CRA Corsica, figurant en annexe,
- d'approuver l'imputation de cette dépense de fonctionnement au programme 5141,
- de m'autoriser à signer l'ensemble des actes à intervenir.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.